

M. le président ouvre la séance
 Il est procédé au tirage au sort des Contrats
 devant être remboursés au compte de 19-10-1954.

Le sort a désigné les Contrats suivants

N° 3 à M. Buellet
 N° 6 à M. Muetel
 Debay, Boer, Rouze, le Maire
 Rouze, Boer, Rouze, le Maire
 Rouze, Boer, Rouze, le Maire

Objet
 Chemin vicinal
 N° 97. Transport de
 matériaux

Séance du quatre septembre mil neuf cent
 cinquante quatre, sous la Présidence de
 M. Muetel René Marie.

Étaient présents. M. Buellet. Oueny
 Rivallay. Rouze Breumont Secourpente Laine
 M^{me} Lemaire et Deshayes. M. Desjournis
 M^{me} Rouze a été élu Secrétaire

M. le Maire soumet au Conseil Municipal
 les propositions qu'il a reçues de l'Entreprise
 Feribol & Harcourt pour le transport de
 matériaux pour la remise en état de la Chaussée
 du chemin vicinal N° 97.

Le Conseil Municipal Considérant que les
 prix consentis sont avantageux pour la
 Communauté autorise M. le Maire à passer
 les marchés avec la dite entreprise.

R. Rouze
 Deshayes
 Oueny
 Rouze
 Rouze
 Rouze

Objet

goudronnage
 de la
 Cour de l'école

Reparation du
 chœur de l'église

Goudronnage du
 Chemin du
 Calvaire à la Mairie

Clayage

Séance du vingt cinq septembre mil neuf cent
 cinquante quatre sous la présidence de M. Rivallay
 Maire d'Alain

Étaient présents M^{me} Buellet. Rivallay Secourpente
 Rouze Laine Breumont Desjournis M^{me} Lemaire
 M^{me} Lemaire.

absent - M^{me} Oueny.

M^{me} Buellet a été élue Secrétaire

En vue du goudronnage partiel de la cour de l'école
 le conseil décide d'acheter le paviment qui est
 dans la cour et de faire faire le goudronnage
 reste à savoir si les fonds seront pris sur les
 reliquats de la loi 1784 ou sur d'autres fonds
 disponibles

Le conseil autorise les fonds qui sont en liquidation
 pour le goudronnage des chemins le conseil d'accord
 avec le Maire décide de faire goudronner le
 chemin qui va du calvaire à la Mairie
 le conseil autorise la réparation du chœur de
 l'église.

L'installation d'une ligne téléphonique
 devant être faite tout prochainement il est
 demandé par voie d'adresse de
 bien vouloir faire l'usage des chemins le
 plus tôt possible.

R. Rouze
 Deshayes
 Rouze
 Rouze

Objet

vote d'un emprunt
 de 3000000 de Fcs.
 à la Caisse Régionale
 de Crédit agricole

Prêt d'adduction
 d'eau.

L'ay mil neuf cent cinquante quatre, le
 vingt octobre le Conseil Municipal de Alain
 également convoqué, s'est tenu en session publique
 à la Mairie, sous la Présidence de M. Rivallay Maire

Étaient présents: M. R. Rouze, Rivallay
 Oueny Desjournis Buellet M^{me} Lemaire

Absents M^{me} Breumont. Laine M^{me} Deshayes.

M^{me} Lemaire a été élue Secrétaire
 le procès verbal de la dernière séance est lu
 et adopté.

Monsieur le Maire expose que dans la séance du
 le syndicat de l'adduction d'eau de
 la région de Fontaine se sont décidé d'emprunter
 à la Caisse Régionale de crédit agricole d'Orléans
 la somme de 3.000.000 Fcs, remboursable en 30 ans
 au taux de 3%. L'ay pour effectuer des travaux
 d'adduction d'eau dans les Communes membres du
 syndicat et dont le détail est inscrite dans la
 Procédure jointe.

Il fait connaître que dans la répartition syndicale
 le prêt de la commune est de 250.000 Fcs.

La Commune se libérera de la somme due à la Caisse Régionale de Crédit Agricole par suite de cet emprunt en 50 annuités à compter du 1^{er} janvier 1955. Les annuités égales de 12.475^{fr} payables le 1^{er} de chaque trimestre de l'année et en outre de la somme nécessaire à l'amortissement du Capital, l'intérêt sur le Capital au taux de 3% l'an.

Le Conseil Municipal après examen, approuve l'exposé de Monsieur le Maire, accepte la part de l'emprunt syndical dans les conditions prévues et décide de voter pour toute la durée de l'amortissement une imposition extraordinaire d'un produit égal à la part d'annuité garantie. Il s'engage par ailleurs à respecter toutes les clauses prévues par le contrat d'emprunt passé entre le syndicat et la Caisse régionale de crédit agricole. L'imposition extraordinaire dont question ci-dessus correspondra actuellement à centimes, pendant toute la durée du prêt.

Le Conseil Municipal décide en outre de donner pouvoir à Monsieur Moisy, président du Comité syndical de signer le contrat de prêt pour l'emprunt à long terme de 3.000.000 frs au nom du syndicat.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien l'autoriser à contracter la part d'emprunt revenant à la commune soit 250.000 frs auprès de la Caisse régionale de crédit agricole.

Il a été signé les membres présents...
 Pour Copie Conforme
 Le Maire
 [Signature]

il :
 if ation ay.
 de Capray
 unies en
 Capray
 Samuel de
 la Soub

Seance du neuf octobre.

L'an mil neuf cent cinquante quatre le neuf octobre à 18^h30 le Conseil Municipal de la commune d'Helene sous la présidence de M^r Michel Marie et ainsi présents : M^{rs} Rouze - Rivallan. Prullat Aumey Despernois Absents - Brumont Laine Lecourteux M^{rs} Deshayes formant la majorité des membres et spécialement M^{me} Lemaire a été élue secrétaire

Monsieur le Maire expose que dans sa réunion du 5 Avril 1954, le Comité du Syndicat d'adduction d'eau potable de la Région de Fontaine la Soub

a décidé de procéder à des travaux de curage du Barris de la source de Fontaine la Soub destinée à l'alimentation en eau potable du syndicat.

Les travaux permettront de se rendre compte de l'entretien et de l'origine des venues d'eau contaminées à la formation de pla sources et par suite, de dresser le projet des ouvrages de captage définitifs.

En vue du paiement de ces travaux préliminaires dont le montant est évalué à 220.000^{fr}, le Comité du syndicat a demandé à chaque commune une participation calculée sur la base de 100^{fr} par habitant à desservir dans le projet d'ensemble d'alimentation en eau.

La participation de la commune d'Helene a ainsi été fixée à 17.700^{fr}.

Devant cet exposé le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter en faveur de 17.700^{fr} nécessaires au paiement des travaux de curage du Barris de la source de Fontaine la Soub destinés par le syndicat d'adduction d'eau potable de la Région de Fontaine la Soub dans le cadre du 5 Avril 1954. Cette somme sera prévue sur l'article 11^o du budget.

Tout est délibéré les jours, mois et en sus susdits

R. Rouze
 Aumey
 Pour Copie Conforme
 le Maire
 [Signature]

Djeh
 Bureau des
 Chemins vicinaux
 n^o 24 et 97.

Seance du neuf octobre mil neuf cent cinquante quatre.
 Présidence de M^r Michel Marie

Présents : M^{rs} Prullat - Aumey - Rouze - Rivallan
 Despernois - M^{me} Lemaire
 Absents - Brumont Laine Lecourteux M^{rs} Deshayes
 a été élue secrétaire M^{me} Lemaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du programme des travaux de curage des chemins vicinaux autorisés M^r le Maire a jeté les bases de ce qui a été fait avec les fournisseurs de bois hydrocarbonnés (ce fournisseur de Raffray) et l'entretien de l'ouvrage de la source d'Helene de l'adduction d'eau potable et de l'entretien des ouvrages de captage définitifs.
 R. Rouze
 le Maire
 [Signature]